



**AVIS À MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UN
RÉPERTOIRE DE GARAGE AUTOMOBILES QUALIFIÉS**
N° **R/02/26/CRB/BNP/SG/DP/RAS/AA/CSSES/RLOG**

1. La Croix-Rouge Béninoise, auxiliaire des pouvoirs dans le domaine humanitaire et institution reconnue d'utilité publique, intervient sur l'ensemble des douze (12) départements du Bénin dans les domaines de la préparation et réponse aux catastrophes, de l'action sociale et de la réduction des risques. Dans le cadre de l'exécution de ses missions humanitaires, la Croix-Rouge Béninoise dispose d'un parc automobile composé de véhicules et autres matériels roulants déployés sur toute l'étendue du territoire national. Afin de garantir la continuité opérationnelle de ses interventions, d'assurer la maintenance préventive et corrective de son parc automobile et de se conformer aux dispositions de son Manuel de procédures logistiques et de passation des marchés, la Croix-Rouge Béninoise lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la constitution d'un répertoire de garages automobiles qualifiés.
 2. La Croix-Rouge Béninoise sollicite des offres sous pli fermé de la part des entreprises ou consortiums d'entreprises qualifiés, éligibles et répondant aux qualifications requises pour répondre à cet avis à manifestation.
 3. Les candidats intéressés et qualifiés sont invités à envoyer leur dossier de qualification sous pli fermé au Secrétariat Général de la Croix Rouge Béninoise sis à Porto-Novo, Rue 29, Djassin, de 08 heures à 17 heures tous les jours ouvrables à compter du **17 Février 2026** ou **par mail** l'adresse email : passationdesmarchés.crb@croixrougebenin.org. Des informations complémentaires peuvent être obtenues aux adresses et contacts ci-après : **Tel : +229 01 95 74 78 82**
 4. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :
 - Être légalement constituée (RCCM ; IFU)
 - Être qualifiée pour ce type de marché. (Fournir au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution réalisées au cours des trois (03) dernières années.
 - Être en mesure de délivrer une facture normalisée après l'exécution des marchés
 5. Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission.
 6. Les dossiers de candidature seront composés d'un dossier administratif comprenant :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt ;
 - Une présentation générale de la société ;
 - Copie du registre de commerce ;
 - Attestation de non faillite en cours de validité ;
- Le dossier technique sera composé de :
- Un relevé d'identité bancaire au nom de la société
 - Un détail prestations ou services offerts avec des couts indicatifs au besoin



CROIX-ROUGE BÉNINOISE

SECRETARIAT GENERAL

Association reconnue d'utilité publique (P.O. N° 19 Juin 1963) 01
BP 0- 1 Tél. : (229) 01 95 74 78 82 / Rue 29, Djassin / Porto-Novo
/ Bénin E-Mail : secretariat.crb@croixrougebenin.org

7. Les dossiers devront être déposés sous pli fermé avec la mention : « **Avis à manifestation d'intérêt pour la constitution d'un répertoire de garages automobiles agréés : À n'ouvrir qu'en séance** ».
8. Les offres seront reçues soit physiquement au Secrétariat Général de la Croix-Rouge Béninoise, sis à l'adresse ci-dessus mentionnée **au point 3**, soit par mail, du **17 Février au 17 Mars 2026 à 12 heures 00 au plus tard**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.
9. Les offres retenues seront contactées pour la suite de la procédure. La Croix-Rouge Béninoise se réserve le droit de ne donner aucune suite aux offres non retenues.

Fait à Porto-Novo, le 17 Février 2026



Dr. Tranquillin YADOLETON
Secrétaire Général